

# HAND

## Infos




## FRANCE JUNIOR FÉMININE

### 2 VICTOIRES ET UN NUL POUR DÉBUTER LE MONDIAL

L'équipe de France Junior féminine a entamé le Mondial en Corée depuis le 17 juillet dernier. 2 victoires et un nul au compteur des protégées de Paul Landuré. Il leur reste deux matches dans ce premier tour avec des adversaires de grande valeur : la Serbie (mercredi 21 juillet) et la Norvège (jeudi 22 juillet).

France / Groënland : 47-12  
France / Tunisie : 29-25  
France / Allemagne : 25-25

Tous les résultats sur <http://www.ff-handball.org/equipes-de-france/france-juniors/feminine-moins-de-20-ans/resultats.html>

L'équipe de France junior féminine a créé son blog pour faire partager leur vie au quotidien lors de Mondial : [www.korea-2010.skyrock.com](http://www.korea-2010.skyrock.com)



## FRANCE JEUNE FÉMININE

### PRÉPARATION AU MONDIAL

L'équipe de France jeune féminine se rendra en stage du 25 au 31 juillet en Martinique afin d'y rencontrer la Hongrie lors de plusieurs matches amicaux en vue du Mondial.

Liste des joueuses retenues :

ABDELLAHI Sabrina (Metz HB) ; COCCIALE Marine (Metz HB) ; LONZIEME Anaïs (NANTES LA) ; BRUNEAU Audrey (ISSY MOULINEAUX) ; LASSOURCE Coralie (ISSY MOULINEAUX) ; GLAUZER Laura (ES BESANCON) ; CHATELLET Fanny (HBC NIMES) ; RASSINOX Camille (NANTES LA) ; FRANCOIS Marie (DIJON) ; ROLAND Méline (KERNIC HB) ; GODEL Julie (ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM) ; BOUCHARD Cécile (DIJON) ; DAVID Marina (BOURG DE PEAGE) ; NGO LEYI Roseline (CJF FLEURY) ; ZAADI Grace (ISSY MOULINEAUX) ; SCALABRINO Laurane (ES BESANCON) ; LOMBARDO Johana (HBC Nîmes) ; NDIAYE N'Nalissa (Plan de Cuques).

Suite à ce stage, Pierre Mangin (entraîneur national) retiendra 17 joueuses qui participeront au Mondial à St-Domingue du 2 au 18 août.



## FRANCE JUNIOR MASCULINE

### PRÉPARATION À L'EURO

Les Juniors participeront à un tournoi de préparation à l'EURO du 20 au 25 juillet dans le Pas-de-Calais avec les équipes de Russie et Tunisie.

Programme du tournoi :

- Mardi 20 juillet à 15h : France / Tunisie à Grand-Fort-Philippe  
- Mercredi 21 juillet à 15h : France / Russie à Dunkerque  
- Jeudi 22 juillet à 15h : Tunisie / Russie à Saint Pol sur Mer  
- Vendredi 23 juillet à 15h : France / Tunisie à Dunkerque  
- Samedi 24 juillet à 19h : France / Russie à Gravelines  
- Dimanche 25 juillet à 16h : Tunisie / Russie à Montreuil-sur-mer

Composition de l'équipe :

BONNEFOI Kévin (St Raphael Var HB), MAYAYO Simon (Chambéry Savoie HB), HUYGUE Nicolas (Dunkerque HB GL), MOLINIE Robin (St Raphael Var HB), MAHE Kentin (TSV Bayer Dormagen), ZENS Nicolas (Montpellier AHB), BARRERE Thomas (St Raphael Var HB), EYMANN Quentin (Sélestat AHB), GUILLERMIN Tom (St Raphael Var HB), JOLI Florent (Montpellier AHB), PORTE Valentin (Toulouse HB), MOREAU Xavier-Pierre (Toulouse HB), GREBILLE Mathieu (Montpellier AHB), AMAN Valentin (Sélestat AHB), PINTOR Guynel (Sélestat HB), ANDRY Pierre (Montpellier AHB), GAILLARD Martin (Toulouse HB), CLAIRE Adrien (St Raphael Var HB), CAPELLA Thomas (Chambéry Savoie HB), IDIR Soufiane (US Ivry HB), AFGOUR Benjamin (Dunkerque HB GL), PIJULET Andy (HBC Nantes).

Composition des poules :

Groupe A : Islande, Portugal, Slovaquie, Israël  
Groupe B : Danemark, France, République Tchèque, Serbie  
Groupe C : Allemagne, Espagne, Russie, Finlande  
Groupe D : Slovaquie, Croatie, Suède, Roumanie



## EXTRAITS PV

### BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONIQUE DU 12 JUILLET 2010

Présents : BECCIA Evelynne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, PERRUCHET Claude, MANTEL Cécile (en partie).

Excusés : COSTANTINI Daniel, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 17h30 depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur valide les PV des BD des 28 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2010.

- Le Bureau Directeur valide les Dispositions de l'arbitrage pour l'annuaire 2010-2011. Les modifications sont liées principalement à la suppression matérielle du timbre arbitre, l'intégration dans le texte de la limite d'âge supérieure et à des modifications apportées au Livret d'arbitrage.
  - Suite à l'Assemblée Générale de Limoges en avril 2010 qui avait « donné pouvoir au BD pour poursuivre les négociations avec la LNH et conclure la convention définitive », le Bureau Directeur approuve définitivement la convention liant la FFHB et la LNH pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012, déjà adoptée par l'Assemblée générale de la LNH le 25 juin 2010. Cette convention sera transmise au Ministère pour approbation.
  - Le Bureau Directeur approuve la version définitive du règlement particulier de la D2M pour 2010-2011. Ce texte définitif a été validé par les présidents de clubs, puis par le comité de pilotage.
  - Le Bureau Directeur approuve les règlements de la LFH pour 2010-2011 (règlement particulier, règlement coupe de la Ligue et règlement médical). Ces textes ont été approuvés par l'Assemblée générale de la LFH du 5 juin 2010.
  - Le Bureau Directeur valide la modification apportée sur la carte fédérale : « Elle donne droit à l'entrée gratuite pour toutes les manifestations organisées sur le territoire français selon les dispositions prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur de la FFHB » au lieu « à l'exclusion des rencontres de Coupe de France, de Coupe de la Ligue et des rencontres internationales ».
  - Concernant le projet Haut niveau féminin de la Ligue du Lyonnais de handball, et considérant :
    - l'avis de la Commission nationale des statuts et de la réglementation,
    - que le cadre réglementaire de l'article 26 des règlements généraux vise exclusivement des clubs dont l'équipe première évolue dans une compétition nationale de niveau inférieur ou égal à la Nationale 1, alors que l'équipe première du club support de la convention évolue en D2,
    - que la convention soumise au cas d'espèce ne concerne pas les équipes premières des clubs concernés mais une équipe de moins de 18 ans,
    - que l'article 26 susvisé ne vise pas le cas des catégories d'âge inférieures à celles des compétitions nationales adultes,
    - qu'il s'agit donc d'une situation réglementaire non prévue, relevant de la compétence du Bureau Directeur de la FFHB en application de l'article 1.2 des règlements généraux,
    - que le projet de convention n'émane pas directement des clubs concernés, mais constitue un élément du projet territorial de la Ligue du Lyonnais, et résulte d'un travail approfondi fondé sur la situation du haut niveau féminin dans le ressort territorial de la Ligue,
- le Bureau Directeur décide :
- de suivre l'avis de la commission nationale des statuts et de la réglementation et d'autoriser la mise en place de la convention dénommée « ASUL Vaulx en Velin Grand Lyon Moins de 18 ans féminines »,
  - de suivre l'avis de la commission nationale des statuts et de la réglementation qui considère que la possibilité donnée à certaines joueuses concernées par la convention « moins 18 ans championnat de France » (article 5.2.3.c de la convention) d'évoluer aussi dans une équipe « + de 15 ans » d'un des clubs de la convention se heurte aux dispositions de l'article 26 des règlements généraux et va au-delà des possibilités offertes par le dispositif « moins 18 ans championnat de France », et qu'il y lieu de procéder, le cas échéant, à une mutation vers le club dans lequel elles sont appelées à jouer en « + de 15 ans » s'il ne s'agit pas de leur club d'origine,
  - par conséquent, de valider ladite convention sous réserve :
    - d'une part, de la modification de l'article 5.2.3.c de la convention en le complétant par la mention « sous réserve de mutation vers ce club »,



## EXTRAITS PV (suite)

- d'autre part, de la suppression de la mention « si le point 5.2.3 c est validé par la FFHB » figurant à l'article 5.2.4.a de la convention,
  - de désigner MM. Thierry Loison, vice-président de la LLHB et président de la « Commission Haut Niveau Territorial de la ligue du Lyonnais », et Franck Muller, cadre d'État (CTS) responsable du Pôle Espoirs Féminin de Lyon, comme référents pour suivre le fonctionnement de cette convention,
  - de demander à la commission nationale des statuts et de la réglementation de préciser la réglementation fédérale relative aux conventions entre clubs en vue de la prochaine Assemblée Générale de la FFHB.
7. Le Président informe le Bureau Directeur des courriers reçus à la Fédération sur des contestations des décisions des structures fédérales au sujet de la mise en place de la CMCD régionale ou départementale. Les différents dossiers doivent être traités selon les procédures en place dans les Ligues ou les Comités. En ce qui concerne la décision de la CRL nationale suite à la réclamation du club Clermont l'Hérault, le Président, selon l'article 8.2 du Règlement d'examen des réclamations et litiges, a décidé d'interjeter appel général et principal contre la décision de la CRL du 26 juin 2010. Ce dossier est donc désormais confié au Jury d'Appel.
  8. Le Bureau Directeur s'étonne de certains courriers transmis au Président de la COC Pascal BAUDE au sujet de l'organisation de la Coupe de France. Celui-ci rappelle la réussite de cette compétition et apporte tout son soutien à la Commission et à son Président pour mettre en place, avec la même réussite, cette deuxième édition.
  9. Le Bureau Directeur est informé de la situation des clubs de Chalon-sur-Saône (N1M) et d'Angoulême (D2F) à l'encontre desquels une procédure de redressement judiciaire vient d'être ouverte par les TGI respectivement compétents.  
À ce stade, après avoir procédé aux déclarations des créances fédérales auprès des administrateurs judiciaires, le Bureau Directeur confie au Trésorier général le soin de préciser avec deux clubs les conditions de leur réaffiliation et de leurs engagements en 2010-2011.
  10. Le Bureau Directeur est informé de la situation du club de Toulouse HB Féminin, exclu de LFH par la commission contentieuse de la CNCG, le club n'a pas fait appel et vient d'informer la FFHB qu'il renonçait à évoluer en D2F en 2010-2011 et souhaitait s'engager uniquement en N2F.  
Le Bureau Directeur confie au Trésorier général le soin de rappeler au club les dispositions réglementaires imposant l'apurement des dettes fédérales pour la réaffiliation.
  11. Patricia SAURINA évoque la soirée des Étoiles 2011, en lien avec la nouvelle gouvernance de la LNH. Il conviendrait de mettre en place une commission mixte LNH / LFH, chargée de faire avancer ce dossier en y adjoignant des membres de la commission communication événement de la FFHB et le secteur communication de la LNH. Cette organisation est fonction du site dédié à l'organisation des finales de la Coupe de France et de l'impact choisi par les 2 instances.
  12. Le Bureau Directeur évoque Bercy 2011 avec le projet d'hospitalité à mettre en place à partir d'une prochaine réunion du directoire avec nos partenaires. Jean-Pierre FEUILLAN fait le point sur les partenariats, leurs formalisations, les certitudes et les difficultés rencontrées. Une autre forme de communication est envisagée avec nos partenaires de 1<sup>er</sup> rang.
  13. Claude SCARSI fait le point sur les situations des personnels en voie de règlement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.*

\* \* \*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 19 ET 20 JUIN 2010 siège FFHB Gentilly

*Présents :* ANSQUER Monique, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, BOURASSEAU Marie, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GOUGEON Daniel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIR

*E Philippe, GUICHARD Jean Louis, JOURDAN Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, MAILLET Christine, MANOUVRIER Alexis, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SEREX Francis.*

*Excusés :* ARNAULT Francis, BORD Gilles, BOUTHEMY Philippe, COSTANTINI Daniel, GAUTRAUD Nathalie, GLEIZES CERVERA Sophie, KOUBI Alain, LACOUX Jean-Pierre, MAYER Sophie, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

*Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.*

*La séance est ouverte à 17h le samedi 19 juin 2010.*

Le PV du Conseil d'Administration du 5 et 6 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Président Joël DELPLANQUE remercie les présents à ce Conseil d'Administration et salue les exploits de nos équipes de France. Il se félicite de la réussite de la nouvelle formule de

la Coupe de France et des « chaudes finalités » qui ont eu lieu à Coubertin, un grand merci à la COC et à Pascal BAUDE. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à la bonne organisation de l'Assemblée Générale de Limoges. Il salue le travail réalisé ce matin par les 3 chaînes disciplinaires qui doivent permettre de rapprocher les structures pour répondre aux exigences de rigueur imposées par les cas évoqués lors des réunions de chacune des commissions.

Jacky BETTENFELD précise que les vœux liés aux évolutions des règlements disciplinaires devront passer par le groupe de pilotage avant d'aller au service juridique puis à Claude PERRUCHET pour que l'ensemble reste cohérent. Joël DELPLANQUE confirme que c'était un axe de travail important de la nouvelle équipe.

Le Président évoque la finalisation de la convention FFHB-LNH : une clause sur le partage des frais de procédures en cas de contentieux est le seul point qui n'est pas encore traité. Pour le reste, Jean-Paul DEMETZ constate le désir de rassembler les 2 structures, il reste à souhaiter que les nouveaux dirigeants de la LNH soient sur la même ligne de conduite. Joël DELPLANQUE précise que la FFHB a présenté, conformément aux statuts de la Ligue, Marc Henri BERNARD (personnalité qualifiée) et Michel BONFILS qui seront les représentants de la FFHB à la LNH (assemblée générale et comité directeur) avec Jean-Paul DEMETZ. Le Conseil d'Administration adresse une pensée à Nicolas BERNARD dans la période qu'il traverse actuellement.

La situation de la D2M est évoquée. Les relations ont évolué dans le bon sens, l'AG de la D2M s'est déroulée le matin de la Coupe de France. Une nouvelle équipe a été mise en place à travers le groupe de pilotage, avec la volonté affichée de dialogue, de compréhension et un bon état d'esprit. Le système de montée et de descente reste identique mais les clubs souhaitent simplement la mise en place d'une finale aller-retour pour le titre champion de D2 ainsi qu'un logo particulier, travaillé en cohérence avec celui de la LNH, et l'utilisation de l'appellation « Handball Pro D2M ».

Pour la LFH, le Président rappelle qu'il dirige les réunions de la LFH attendant le retour de Patricia SAURINA. La Coupe de la Ligue féminine aura lieu du 28 au 30 décembre, la priorité étant donnée à la Bretagne si elle maintient sa candidature sur la base du cahier des charges adapté à la nouvelle formule. La saison commencera le 5 septembre 2010. Le climat semble plus apaisé mais la procédure éventuelle devant le CNOSF concernant Cergy-Pontoise déterminera le nombre de clubs dans cette division pour la saison prochaine (de 10 à 12).

Daniel GOUGEON, pour la Commission Développement, exprime sa satisfaction sur le nombre de licenciés. Le Président souhaite que l'on puisse faire apparaître le 400 000<sup>e</sup> licencié lorsqu'il sera effectif en relation avec la communication fédérale. Le nombre de clubs reste stable (+15) mais 80 nouveaux clubs se sont affiliés, donc des clubs disparaissent. Il existe une inquiétude au sujet de la formation spécifique des premiers pas, elle est désormais intégrée dans les formations DTN. En ce qui concerne la création de clubs, la FFHB a mis à disposition pour la 1<sup>re</sup> année des ballons ou d'autres matériels en fonction du nombre de joueuses ou joueurs du club. Cette mesure ne concerne pas les clubs « loisirs ». La progression est plus sensible chez les masculins que chez les féminines, ce qui fait diminuer le pourcentage de féminines dans la Fédération. Il s'agit d'en analyser les raisons : l'abandon de la pratique féminine au passage de moins de 15 à seniors, comment remotiver ces catégories ? Il y a aussi un fléchissement chez les moins de 12 lors du passage à la formule compétitivité. On remarque aussi les choix des clubs de privilégier les masculins à cette période de crise et de difficulté financière. Il est nécessaire aussi de revoir la perte de licenciées au moment de l'entrée au collège avec la diminution des sections sportives et des classes aménagées. Le handball ne s'est pas engagé dans l'accompagnement éducatif proposé par le CNDS. Il s'agit de revoir les comités ou ligues qui travaillent avec l'USEP, l'UGSEL, l'UNSS. Les élus des structures fédérales doivent être sensibilisés à ces problématiques. Sur le plan fédéral, Joël DELPLANQUE demande à Sylvie PASCAL LAGARRIGUE de conduire une réflexion sur ces problèmes à travers la pratique féminine. Comment doit-on réactiver les réseaux des handbassadrices ? L'été du SAND est une grande réussite, les 100 premiers demandeurs ont été aidés, alors que l'on compte environ 400 sites qui reçoivent ce type de pratique. Il faut envisager ensuite la communication malgré les difficultés à récupérer des licences sur ces opérations.

François GARCIA, pour la CCA, est satisfait de la saison écoulée même si quelques difficultés ponctuelles persistent. Avec la LNH, le travail a pu évoluer et se centrer sur le jeu et son analyse à l'image du stage couplé, entre les arbitres et les entraîneurs, qui a été très constructif et productif. Un gros travail de refonte est mis en place à partir du G4 mais l'inquiétude persiste sur la filière traditionnelle, à contrario d'un optimisme sur la filière Jeunes Arbitres. Le haut niveau d'arbitrage se maintient mais la mise à disposition par les régions est trop irrégulière. Quels outils mettre à la disposition des ligues et comités ? La documentation est déjà très abondante mais certaines ligues fournissent peu de nouveaux arbitres. La CCA se félicite du travail de BOROTTI/DESSERTENNE. La présence de Joël DELPLANQUE à l'IHF permet de faire passer des messages pour aider à l'évolution de l'arbitrage, mais les liens sont encore insuffisants entre les structures européennes et nationales malgré le fait que les arbitres sont bien pris en charge au niveau européen. Sur le plan des compétitions 2 binômes français ont arbitré des finales de ligue des champions. Par contre le manque de disponibilité de LAZZAR/REVERET nous met en difficulté par rapport au championnat et au niveau international.



## EXTRAITS PV (suite)

Philippe GREGOIRE, de la Commission des Agents, informe le Conseil sur la disponibilité de 13 agents pour le handball. « Doit-on ouvrir ou pas une 2<sup>e</sup> session annuelle pour ne pas être sur des dates communes à d'autres sports » avec en perspective d'avoir des agents spécifiques handball ou avec d'autres disciplines sportives.

Francis SEREX, de la CNCG, pense que les procédures restent très lourdes et beaucoup de clubs sont en difficulté. Les situations trop fragiles de certains clubs accédants posent des problèmes. D'autre part, il évoque la problématique de l'équité sportive, dont la CNCG se doit d'être l'une des garantes. Il est souhaité, lors des stages nationaux de jeunes joueurs, de donner des informations sur les précautions que les jeunes doivent entendre avant de s'engager sur des contrats, il faudrait même le faire durant la formation dans les pôles.

Joël DELPLANQUE évoque les difficultés actuelles sur le calendrier 2011-2012, avec l'année olympique et le choc avec les calendriers EHF et IHF. Il se réjouit que ses interventions aient reçu un écho au sein de l'IHF.

Joël DELPLANQUE annonce que l'attribution du Mondial 2015 sera décidée en Suède en janvier 2011. Le Conseil d'Administration réuni ce jour valide la candidature de la FFHB auprès de l'IHF au Mondial 2015, autorise la présentation de la candidature de la France au projet d'organisation du Championnat du Monde masculin de handball 2015 et confirme l'engagement à payer sa part des coûts.

Joël DELPLANQUE informe le Conseil que Montpellier va accueillir une réunion sur la stratégie envers les quartiers sensibles. Enfin, il rappelle les sollicitations dont il est l'objet pour engager la France dans le Beach Handball. Actuellement nous sommes sollicités vers l'Afrique et l'Amérique du sud pour apporter notre expertise.

Jacques BETTENFELD rappelle que, sur les dossiers juridiques en cours, il n'y a aucune décision défavorable à l'encontre de la FFHB. Il insiste sur les difficultés que nous avons à cause des problèmes de la formation des ressources humaines au sein des instances départementales voire régionales. La formation doit être une de nos préoccupations.

Claude PERRUCHET insiste sur le fait que les Présidents de Comités doivent être obligatoirement élus pour siéger avec voix délibérative dans les CA de Ligue. La nouvelle gouvernance doit permettre de garder du temps aux AG fédérales pour des débats réellement politiques et changer ainsi la routine de l'AG. A partir de là, il faut réfléchir à la refonte globale de l'AG dès la saison prochaine et à fortiori pour l'AG 2012.

Pascal BAUDE, pour la COC, regrette qu'après le gros travail réalisé par la COC, la DTN, fin mai, a changé les dates des Inter Ligues et Inter Pôles sans concertation avec sa commission. Les vœux de la COC font déjà l'objet d'une première réflexion interne à la commission. Il reste quelques sujets de travail avec les reports (article 94 des règlements généraux), les réserves, le nombre d'accédants par Ligue en fonction du nombre de licenciés (sans remettre en cause le principe d'une accession par Ligue) et quelques demandes de Coupe de France -18F et M. Le fait de ne pas avoir de barrages cette année permet de mieux maîtriser le changement de saison sportive. Les finales Métro / DOM-TOM se déroulent dans de bonnes conditions. En ce qui concerne la Coupe de France, il faudra que nous soyons prêts pour la mise en place événementielle dès les tours de février pour 2011 et dès le début en 2012.

Emmanuel GRANDIN fait le point de la situation des ligues ultra marines. Il propose que la réunion de janvier s'appelle le CPLUM. Le Conseil donne son accord sur cette proposition.

Christian LIÉNARD rappelle que le groupe utilisateur a proposé diverses évolutions (39 !) depuis 4 ans qui n'ont jamais été faites, cela représente un coût de 51 000 €. La feuille de match informatisée sera expérimentée en D2M et LFH dès octobre. Christian LIÉNARD en présente les grandes lignes. Elle devrait être prête pour septembre-octobre. A ce sujet Joël DELPLANQUE insiste sur les commandes « sauvages » envers l'informatique fédérale, il précise certains aspects techniques, les problèmes relationnels et les difficultés d'hébergement et celles du site Internet. Il demande à chacun de préciser par écrit les difficultés et problèmes rencontrés. Il va piloter personnellement la commission qui va se préoccuper des problèmes informatiques en utilisant les compétences des uns et des autres. Le budget doit être bien déterminé et fin octobre les 39 évolutions devraient être en place, la FDM lancée, le site plus opérationnel.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.*

*La séance est ouverte à 9 h le dimanche 20 juin.*

**1. La communication** : dispositions spécifiques (Alexis MANOUVRIER et Christine MAILLET).

Pour la communication générale, nous sommes dans une phase de transition, qui doit déboucher sur une meilleure exposition médiatique et renforcer la crédibilité de notre sport. Le handball féminin reste une de nos préoccupations majeures dans ce domaine.

Des outils : travailler avec le marketing et Sella Communication, travailler un point d'ancrage plus personnel, travailler dans le profil journalistique, mettre en place un plan de communication, utiliser mieux le site internet, revoir notre façon d'aborder le budget sur un plan politique plus qu'analytique.

La partie événementielle doit monter en puissance avec l'aide de Sport + conseil ; un cahier des charges des équipes de France masculines surtout à améliorer, avec un budget consolidé.

Le principe d'universalité des ressources nouvelles doit être mis au pot commun. Par exemple il faut préparer très tôt l'après Suède autour de l'équipe de France masculine à travers la thématique des Experts, faire évoluer cette notion comme celles des Femmes de défi, l'été du sandball...

Il faut se rapprocher de la LNH, faire une place à la LFH, et parler rapidement des JO 2012.

### 2. Marketing : Jean-Pierre FEULLAN

La contractualisation avec SELLA du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à fin 2012 doit nous permettre une mise en relation avec des partenaires, des agences de marketing. Mais la recherche de partenaires, l'organisation avec les agences sont déjà en place avec un suivi mensuel. Un directoire est déjà mis en place.

Des contrats sont signés jusqu'à fin 2012 avec nos partenaires habituels de rang 1. Nous devons avec eux définir le produit handball, et construire une image. Le partenariat, c'est maintenant autre chose qu'une publicité sur le maillot. Il faut faire de la pédagogie sur la beauté du jeu. Malgré cela, nos partenaires restent fidèles.

Le contrat conclu avec Hummel pour les arbitres court jusqu'à l'issue de la saison 2010-2011. Il prévoit l'équipement de l'ensemble des arbitres nationaux (G1 à G4). Cela étant, les Ligues et les Comités peuvent également acquérir les tenues arbitrales Hummel par l'intermédiaire de la centrale d'achat mise en place par la société BDE (distributeur exclusif de la marque) et proposant des tarifs préférentiels négociés avec la FFHB.

Ainsi la CASDEN (fin 2011) souhaite continuer et nous souhaitons garder ceux qui sont avec nous depuis longtemps.

### 3. Personnel fédéral

Jean-Louis GUICHARD évoque les situations particulières des personnels fédéraux. Une réunion sur le site internet sera mise en place pour faire un état des lieux, avec les élus et les personnels, pour répondre aux questions posées sur le fonctionnement du site. La disponibilité des nouveaux locaux et leur destination doivent permettre un meilleur fonctionnement au sein de la maison fédérale. En ce qui concerne les problèmes de sécurité, la visite d'une inspectrice doit nous permettre de mieux maîtriser les enjeux de cette problématique. Les recrutements de nouveaux personnels sont des enjeux de la période qui arrivent pour faire face de manière plus rigoureuse aux exigences que nous avons nous-mêmes souhaitées.

### 4. La CMCD

Elle impose aujourd'hui une réflexion croisée entre toutes les instances fédérales compte tenu des enjeux et des contraintes qu'elle génère. Ce sont des « obligations » ou des moyens de déceler « l'aide » nécessaire à apporter aux clubs. Quels moyens du contrôle pouvons-nous mettre en place ? Quelle sont les capacités de saisie des données dont nous disposons ? Il faut se poser la question du pourquoi de sa mise en place, avoir une ligne clairement identifiée et une volonté politique partagée sur ce sujet. Le Conseil d'Administration doit être informé des conclusions de la réflexion mise en place à l'initiative de Claude PERRUCHET. La prochaine AG doit permettre d'apporter les correctifs nécessaires à son amélioration structurelle.

**5. La réunion transversale des Commissions** a permis d'émettre un certain nombre d'observations sur le fonctionnement fédéral entre les commissions, des réponses devront être apportées au début de la prochaine saison sportive pour rendre plus efficace et valoriser le travail réalisé par chacun.

**6. Le calendrier institutionnel fédéral** sera à la disposition de tous les élus fédéraux et des structures (Ligues et Comités) pour pouvoir améliorer notre communication interne.

### 7. Questions diverses

Il est évoqué les chantiers sur les relations entraîneurs et arbitres. Il y a un fort besoin de communication. L'environnement du match doit être repensé : laisser travailler les bancs, retravailler la fonction des délégués, la réunion technique, le jeu à 6 m, la gestion du money time, la répartition des tâches en binôme, bannir les simulations, et revoir les liens disciplinaires avec la LNH...

En ce qui concerne les paris sportifs, tout doit être construit avec l'idée qu'il faudra limiter les enjeux sur les situations individuelles ; qui validera les résultats : les délégués ? Une attention particulière doit également être portée à la question de l'annonce des résultats, qui déclenchera l'officialisation du score. Un enjeu est lié au temps, les opérateurs des paris étant déjà demandeurs de notre cahier des charges.

*La séance est levée à 11 h 15.*



## DOPAGE

L'ordonnance n° 2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du code du sport avec les principes du code mondial antidopage a intégré dans le code du sport les dispositions du code mondial antidopage relatives aux :

- Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT),
- Déclarations d'Usage (DU).

Ces deux dispositifs constituent la seule dérogation à l'interdiction d'utiliser ou de détenir des substances ou méthodes interdites, en et hors compétition, dont la liste est fixée par le décret n° 2010-134 du 10 février 2010 consultable sur le site fédéral (<http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/reglements/textes-reglementaires.html>).

En effet, un sportif n'encourra aucune sanction disciplinaire ni aucune sanction pénale, si l'utilisation (c'est-à-dire avec contrôle antidopage positif) ou la détention d'une substance ou méthode interdites est conforme :

- 1° Soit à une AUT accordée au sportif par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) ;
- 2° Soit à une DU faite par le sportif auprès de l'AFLD.

La nécessité d'obtenir une AUT ou de faire une Déclaration d'Usage dépend de la substance et/ou de la méthode interdite dont il s'agit.

Précisément, un récent arrêté du 25 juin 2010 de la ministre de la santé et des sports vient de fixer la liste des substances ou méthodes nécessitant, pour leur utilisation ou leur détention par le sportif, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ou une déclaration d'usage.

Ainsi, la répartition s'opère de la façon suivante :

### - Obligation de déposer une DÉCLARATION D'USAGE auprès de l'AFLD :

1° Les préparations dérivées des plaquettes administrées par une autre voie que la voie intramusculaire ;

- 2° Les bêta-2 agonistes suivants administrés par voie inhalée :
  - le salbutamol (maximum 1 600 microgrammes par 24 heures) ;
  - le salmétérol ;

3° Les glucocorticoïdes administrés par voie :

- intra-articulaire ;
- périarticulaire ;
- péritendineuse ;
- périurale ;
- intradermique ;
- inhalée.

La déclaration doit être faite exclusivement au moyen du formulaire de l'AFLD, disponible sur son site Internet : [http://www.afld.fr/docs/page19\\_431\\_FormulaireDU2010.pdf](http://www.afld.fr/docs/page19_431_FormulaireDU2010.pdf)

### - Obligation de demander une AUT à l'AFLD préalablement à tout traitement :

Toute substance et méthode figurant sur la liste des interdictions et non visée précédemment parmi les substances devant donner lieu à Déclaration d'Usage, est soumise à la délivrance d'une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques par l'AFLD.

Là encore la demande doit être formulée à l'aide de l'imprimé de l'AFLD, au plus tard 30 jours avant la compétition pour laquelle le sportif souhaite en bénéficier, et doit être accompagnée de l'ensemble des justificatifs nécessaires.

Les formulaires de première demande

([http://www.afld.fr/docs/page19\\_429\\_FormulaireAUT2010.pdf](http://www.afld.fr/docs/page19_429_FormulaireAUT2010.pdf)) ou de renouvellement ([http://www.afld.fr/docs/page19\\_430\\_FormulairerenouvellementAUT2010.pdf](http://www.afld.fr/docs/page19_430_FormulairerenouvellementAUT2010.pdf)) sont tous les 2 disponibles sur le site de l'AFLD.

### ATTENTION

- les CORTICOÏDES dits « locaux » ne sont pas en usage libre ; une Déclaration d'Usage est obligatoire,
- les TRAITEMENTS DE L'ASTHME doivent être pris avec une particulière vigilance car les situations sont très variables :

#### le salbutamol :

- lorsqu'il est consommé par inhalation et jusqu'à 1 600 microgrammes par 24 heures, sa prise doit donner lieu à une Déclaration d'Usage,
- au-delà de cette concentration ET pour tout autre mode d'administration, une AUT devient obligatoire ;

#### le salmétérol :

- une consommation par voie inhalée doit donner lieu à une DU,
- tout autre mode d'administration doit donner lieu obligatoirement à une AUT ;

#### toute autre substance :

doit donner lieu à une AUT délivrée par l'AFLD.

### RAPPEL

Dans tous les cas, il est fortement recommandé au sportif, mais aussi à son médecin, de se référer aux guides établis par l'AFLD et disponibles sur son site [www.afld.fr](http://www.afld.fr) (notamment Guides de l'utilisateur, Questionnaires types pour les médecins, Guide de bonnes pratiques).



## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU 3 JUILLET 2010

1 date : joueur BERET Rodolphe (TORCY HB MLV).

Motif : Propos excessifs envers arbitre.

Moment : pendant match.

Qualification : Attitude antisportive.

Période probatoire : 3 mois.

3 dates : joueur PITOUN Jérôme (JUS SALON HB).

Motif : Geste défensif antisportif et dangereux envers joueur adverse.

Moment : pendant match.

Qualification : Irrégularité grossière.

Période probatoire : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueuse MAGRON Megane (US CRAUROISE HB).

Motif : Attitude incorrecte répétée envers le corps arbitral.

Moment : après match.

Qualification : Attitude antisportive.

Période probatoire : 6 mois.

4 dates dont 2 avec sursis : joueuse STOLL Delphine (O. ANTIBES JLP HB).

Motif : Atteinte à la considération de la personne envers le corps arbitral.

Moment : pendant match.

Qualification : manquement grave à la morale sportive.

Période probatoire : 6 mois.

6 dates (2<sup>e</sup> récidive) : officiel responsable MAUDET Franck (HBC ARLES).

Motif : Termes de mépris envers le corps arbitral.

Moment : pendant match.

Qualification : Attitude antisportive.

Période probatoire : 1 an.

6 dates dont 2 avec sursis : officiel responsable PROHASKA Branimir (HBC OLORON).

Motif : Pénétration dans le vestiaire des arbitres avec attitude vindicative.

Moment : après match.

Qualification : Violence grave.

Période probatoire : 1 an.

8 dates dont 6 avec sursis : officiel responsable BOURRELLY Vincent (E. CONNERRE VIBRAYE 72).

Motif : Fraude sur feuille de match.

Période probatoire : 1 an.

Avertissement : responsable de la salle et du terrain BRIVE Serge (ASNIERES HBC).

Motif : Manquement à sa charge dans sa mission de l'encadrement du public.

Moment : pendant match.

Période probatoire : 6 mois.

Sans suite : licencié MONS Bernard (COMITE ILLE ET VILAINE).

Sans suite : joueuse BROCHET Vanessa (VILLEMOMBLE HB).

Sans suite : joueur TABARAND Arnaud (SMV VERNON ST MARCEL).



## 1<sup>er</sup> TOURNOI DE NICE

L'ASPTT Nice organise du 5 au 10 août la 1<sup>re</sup> édition du tournoi Nikaïa au cœur de la vallée de la Tinée.

L'équipe de Viborg ( Norvège) initialement prévue n'a pu se déplacer et sera remplacée par l'AS Cannes évoluant en Nationale 1.

4 équipes ont répondu présent pour ce tournoi :

AS Cannes, ASPTT Nice HB, Arvor 29 Pays de Brest et Toulon St Cyr Var Handball.

# 8<sup>e</sup> TOURNOI INTERNATIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL FÉMININ (TIPIFF 2010)

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

Stade Pierre de Coubertin - Paris 16<sup>e</sup>

FRANCE / CROATIE / ROUMANIE / SUÈDE

Horaires des rencontres non définis.

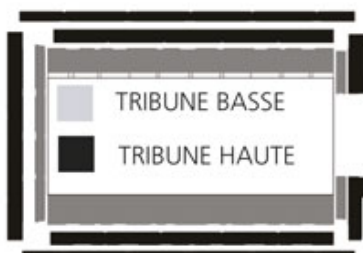


On est tous handballeurs

## BON DE COMMANDE INTERNE (LIGUES, COMITÉS, CLUBS)

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 €	.....	..... €
		tribune basse	12 €	.....	..... €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 €	.....	..... €
		tribune basse	15 €	.....	..... €
DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 €	.....	..... €
		tribune basse	12 €	.....	..... €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 €	.....	..... €
		tribune basse	15 €	.....	..... €
PASS POUR LES 2 JOURS		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	18 €	.....	..... €
		tribune basse	25 €	.....	..... €
SOUS-TOTAL DE LA COMMANDE :					..... €
+ FRAIS DE PORT :					+ 5 €
<b>TOTAL DE LA COMMANDE =</b>					..... €

STADE PIERRE DE COUBERTIN  
82, AVENUE GEORGES-LAFONT  
75016 PARIS  
Métro : Porte de Saint-Cloud



Placement libre dans chacune  
des catégories (tribunes haute et basse).

Pour toute commande effectuée  
**avant le 15 septembre 2010**,  
merci d'envoyer ce bon à la  
**Fédération française de  
handball**, accompagné de votre  
règlement (+ frais de port) par  
chèque à l'ordre de la FFHB.

**Au-delà du 15 novembre 2010**,  
les billets seront à acheter sur  
place ou dans les réseaux  
France-Billets

\* Frais de commission inclus. **Tarifs et places proposés dans la limite des stocks disponibles.**

NOM, PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. PORTABLE : .....

EMAIL : .....

LIGUES, COMITÉS OU CLUBS : .....

**BON DE COMMANDE + RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL À L'ORDRE DE LA FFHB  
À RENVoyer À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL, 62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex**  
tél. : 01 46 15 03 55, fax : 01 46 15 03 60, e-mail : fffb@ff-handball.org

Les billets seront imprimés et expédiés au client à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. En aucun cas les billets ne seront échangés ni remboursés.  
Aucune réclamation ne sera admise après la séance.